

A PROPOS DE LA FERMETURE DU « CARREFOUR CONTACT »

Comment le groupe Carrefour renie les engagements qu'il a pris lors de la construction du Carrefour Market. Le Maire a adressé la semaine dernière un courrier à Monsieur Vicente, nouveau directeur «salarié» depuis deux mois du magasin « Carrefour Contact » de la Place du 8 mai 1945, dans lequel il disait :

« Comme je vous l'ai indiqué verbalement, nous avons appris par vos employé(e)s, dans les rayons ou lors du passage en caisse, que votre supermarché fermerait en septembre.

Je vous prie de bien vouloir me confirmer par courrier cette fermeture, notre Mairie n'ayant à ce jour reçu aucune information officielle à ce sujet.

Je vous remercie de bien vouloir y joindre copie de votre bail que nous avons également évoqué.

Pour mémoire, je vous rappelle, ainsi qu'avaient dû vous l'indiquer les responsables du « Groupe Carrefour », qu'ils avaient obtenu l'autorisation d'ouverture du magasin « Carrefour Market » de Fenestrelay, sous réserve que le supermarché implanté depuis des années dans le bourg de la commune, alors sous l'enseigne « Champion », ne ferme pas. Je vous remercie de bien vouloir apporter cette précision à vos employé(e)s... »

Le Directeur du magasin nous a malheureusement confirmé cette information relative à la fermeture.

Il a par ailleurs précisé au Maire que « la direction du Groupe Carrefour » lui avait refusé, quelques jours plus tôt, la reconduction pour les trois prochaines années du bail qui arrive à terme en septembre, alors qu'il l'a repris voici seulement deux mois sans que cette éventualité, pour ne pas dire intention, ne lui soit indiquée alors!

C'est donc bel et bien « la direction du Groupe Carrefour » qui a décidé de fermer ce magasin sans en informer au préalable, ni la direction du magasin, ni les salariés, ni bien sûr, la mairie !

Pourtant, comme le Maire l'a rappelé dans son courrier, lorsque ce groupe avait obtenu l'autorisation de créer son « Carrefour Market » à Fenestrelay, la Commission Départementale d'Équipement Commercial avait précisé dans sa décision du 4 décembre 2003 :

« ... que la réalisation du projet aurait principalement des incidences sur les chiffres d'affaires de magasins géographiquement proches, appartenant également au groupe Carrefour (Carrefour de Bourges et Champion de Saint Germain du Puy) » ;

« ... que la pérennité du magasin Champion existant, qui joue un rôle de commerce de proximité, ne sera pas remise en cause par le présent projet ».

Cette fermeture annoncée est l'affaire de toutes et tous ! Si vous souhaitez apporter votre soutien à l'action de la mairie, pour que soit maintenu Place du 8 mai un supermarché alimentaire, soutien indispensable, nous vous invitons à signer, et à retourner la pétition que vous trouverez au verso.

PÉTITION ADRESSÉE AU GROUPE CARREFOUR

Les habitant(e)s soussigné(e)s de Saint Germain du Puy et des alentours demandent au Groupe Carrefour de bien vouloir répondre positivement au souhait du nouveau directeur du magasin CARREFOUR CONTACT de la Place du 8 mai 1945, de voir son bail reconduit , à compter du 1er octobre de cette année.

De même, ils et elles approuvent la position de la Mairie et demandent au Groupe Carrefour de respecter ses engagements, tels qu'ils sont inscrits dans la décision du 4 décembre 2003 de la Commission Départementale d'Équipement Commercial lui donnant l'autorisation de créer son « Carrefour Market » à Fenestrelay, à savoir :

« ... que la réalisation du projet aurait principalement des incidences sur les chiffres d'affaires de magasins géographiquement proches, appartenant également au groupe Carrefour (Carrefour de Bourges et Champion de Saint Germain du Puy) » ;

« ... que la pérennité du magasin Champion existant, qui joue un rôle de commerce de proximité, ne sera pas remise en cause par le présent projet ».

Les habitant(e)s soussigné(e)s de Saint Germain du Puy et des alentours approuvent toutes mesures que prendra la Mairie pour que soit conservé un supermarché alimentaire dans le bourg de la commune, quelle qu'en soit l'enseigne, celui-ci étant indispensable, et par ailleurs point d'appui d'une galerie commerciale elle-aussi indispensable aux habitant(e)s de notre commune.

Signature	Nom, Prénom	Adresse ou Courriel

A retourner au plus vite en Mairie de Saint Germain du Puy dans l'urne mise à disposition à l'accueil, aux jours et heures d'ouverture ou dans la boîte aux lettres.